Le Levraut,		3	
Le Lapreau,		1	
Le Ramier,			
Le gros Pigeon *gras*,			16
Le Pigeon de voliere,			10
Le Pigeon noir,			8
Le Bizet,			6
La Perdrix grise,			14
La Caille de campag^e.			15
Le Dindon gras *mort*,		5	
Le Dindon commun,		3	
Le Dindon gras en *vie*,		3	10
Le Perdreau gris,		1	7
Le Marcaſſin,		5	
Le Perdreau rouge,		2	
La Perdrix rouge,		1	
La Caille nourrie,			10

PRIX DES GRAINS *vendus dans la Halle de Paris, le Vendredi 7 Septembre* 1764.

	℔	ß		℔	ß	₰
Froment, *le ſeptier*, peſant 240 ℔.	14		à 15			
Pluſieurs ont vend.	11	15	à 13	15		
Froment nouv.	10		à 14	5		
Seigle *le ſep.* 225 ℔	6		à 7	15		
Orge, *le ſep.* 225	6	15	à 7	10		
Avoine *le ſep.* 110	16		à 19			
Avoine nouv.	15		à 17			
Lentilles.	26		à 34			
Lentilles à la Re^ine	14					
Haricots.	23		à 25			
Pois verds	20		à 26			
Pois gris	13					
Veſce.	10	10	à 12			
Féverolles	12	10	à 13	10		
Millet	19					
Chenevis	12		à 15	10		
Navette	15		à 22			
Senevé	45					
Sarazin						
Genievre	12					
Luzerne	14					
Farine blutée, *le boiſſeau*	22	ß 6	₰ à 28	ß	₰	
Remoulage	12	6	à 30			

PRIX DES GRAINS *vendus en ſacs ſur le Port de la Grêve, du 5 au 7 Septembre.*

Froment, *le ſept.*	15	℔ 10	ß à	16	℔ 10	ß
pluſieurs ont vend.	13	10	à	15	5	
Orge.	6	10	à	7		
Veſce.	12					
Avoine *en ſacs*.	16		à	17		
Avoine *en banne*.	13	10	à	15		
Farine blutée, le ſac peſant 325 ℔	16		à	32		

CHANGE DE LONDRES

Avec les différentes Places de l'Europe, le 31 Août 1764.

Amſterdam, 2 uſances ½	36	8
D°. à vue	36	6
Rotterdam, 2 uſances ½	36	8
Hambourg, 2 uſances ½	35	
Paris	30	7/8 à 1/2
D°. 2 uſances	30	
Bordeaux, 2 uſances	30	5/8
Cadix	38	1/8
Madrid.	38	1/2 à 5/8
Bilbao	38	
Libourne	48	1/8 3/8 1/2
Gênes	47	
Veniſe.	50	
Liſbonne	5	5 1/4
Porto	5	4 3/4
Dublin	9	1/4
Agio de la banque d'Holl.	3	1/8

Prix des matieres d'or & d'argent & de la Cochenille à Londres le même jour.

Or en eſpèces	3	℔ 18	ß ₰
D°. en barres	3	18	
Piéces de huit, appellées Grandes Pillares	5	2	1/8
D°. petites	5	2	1/8
Grandes Mexicaines	5	2	1/8
D°. petites	5	2	1/8
Argent en barres	5	3	1/2
Cochenille la ℔	15	ß 3	₰

PRIX DES FONDS PUBLICS *en Angleterre, le même jour.*

Actions de la banque	113 3/8 à 1/2
De la Com. des Indes	147
Action de la M. du Sud	
Anc. Ann. de la M. du S.	82 1/4 à 5/8
D°. Nouvelles	
D°. réduites à 3 p. %	83 3/8 à 1/2
D°. conſolidée à 3 p. %	83 1/8
De la Com. des In. à 3 p. %	81 1/4
D°. de 1751 à 3 p. %	
D°. de la banque 1756, à 3 ½ p. %	
D°. 1758 à 3 ½ p. %	87 3/8 à 1/2
D°. 1762 à 4 p. %	94 1/2 à 5/8
Bill. de la C. des I. prime.	40 à 41 ß
De l'Ech. 1763	
Prime	8 à 9 ß
De la Mar. payable en Juil.	
Eſcompte	
Annuités à long termes	25 5/8 à 1/2
Souſcriptions 1763	
De la Marine. à 4 p. %	94 1/4 à 1/8
4 p. % 1763	94 1/4 à 1/2

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Septembre 1764.	*Du Vendredi 7.*	*Du Samedi 8.*
Actions des Indes.	1062 ½	
Emprunts de la Compagnie.		
Promeſſes de la Compagnie.	5 ¾.	
Actions des Fermes.	1040	
Troiſiéme Loterie Royale.	808	
Lots de la troiſiéme Loterie.	5^e. t. 4. 9^e. t. 7 ¾	
Duplicata de la troiſiéme.		
Amortiſſement.		
Deux ſols pour livre du Dixiéme.	1 ½	
Annuités.	489	
Coupons d'Annuités.	97	
Emprunt de 50 millions.	7	
Colonies, 1759.	8	
Récépiſſé des Monnoies.	7 Province, 4 Paris	
Epoques.	8^e. 12. . . . 10^e. à 12^e. 11 ½.	
Canada	25	
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p ⅌		
A 3 p ⅌ ſur les Cuirs.	54 ½	
A 3 p ⅌ ſur les Poſtes.		
Bretagne.		
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles { Généralité de Paris.		
Tailles { Généralité de Province.		
CHANGES.		
Amſterdam.	56 ⅝	
Londres.	31 à 31 1/16	
Hambourg.	177 ½	
Madrid.	15	
Cadix.	14 17 6	
Livourne.	94	
Lyon, *Août.*	⅛	

FESTE.

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi : on y inſere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement eſt de* 24 ℔ *par année. Il faut s'adreſſer pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les perſonnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raiſon de 5 *ſols la feuille, contenant* 8 *pages.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1764.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNÉE 1764. Du Samedi 22 Septembre.

DU CAP FRANÇOIS, *le* 20 *Juillet* 1764.

PRIX *des marchandiſes de la Colonie.*

LE ſucre brut, 28 à 31 ℔ le *cent*; — le ſucre terré, 40 à 60 ℔; — le coton, 170 à 180 ℔.

L'indigo, 7 ℔ 5 ß à 8 ℔ la ℔; — le caffé, 15 à 15 ß 6 ₰; — piaſtres gourdes, 35 *pour cent.*

DE LISBONNE, *le* 21 *Août* 1764.

Il eſt entré dans le Port de Liſbonne depuis le premier juſqu'au 18 Août, les Navires ſuivans.

ANGLOIS.

Vingt Navires de cette Nation, dont 6 venus de Londres avec du bled & des marchandiſes; — 2 de Chiceſter avec du bled; — un de Cowe avec du bled; — 1 de Corck avec des viandes & du beurre; 1 de Banbury avec du beurre; — 1 de Cadix avec du bled; — 2 de l'Iſle St. Michel avec du bled & de l'eau-de-vie; — 1 de Maryland avec de la farine, du bled, du biſcuit, du mays & des douelles; — 1 de Philadelphie avec des douelles; — 1 de la Caroline avec du ris; — 1 de la Virginie avec du mays & des douelles; 1 de la nouvelle Angleterre avec du bois & des douelles; — il y eſt auſſi entré 1 Vaiſſeau de guerre de la même Nation.

DANOIS.

De 3 Danois, 2 ſont venus en leſt, le troiſiéme venant de Libau, étoit chargé de chanvre.

FRANÇOIS.

Sept Vaiſſeaux François ont apporté des marchandiſes & des grains à Liſbonne: 1 de Rouen, 1 de Nantes, 1 de Marſeille & en dernier lieu de Cadix, avoient leur chargement en marchandiſes; — 2 de Bordeaux ſont venus avec du bled, 1 du Havre avec du bled & de l'Orge; & le ſeptiéme venu de Cadix, avoit auſſi du bled.

HOLLANDOIS.

Parmi les Navires Hollandois entrés ici, 3 ſont venus d'Amſterdam; ſçavoir, 2 avec du bled & un avec des chevaux pour le Roi de Portugal; 2 ſont venus de Nantes, l'un avec du bled, & l'autre avec différens effets; 1 de Cadix avec du bled & de la farine; le ſeptiéme étoit un Vaiſſeau de guerre.

SUÉDOIS.

Il n'eſt entré qu'un Vaiſſeau Suédois, venant de Stockholm avec du bois.

PORTUGAIS.

Pendant les 18 premiers jours d'Août, il n'eſt arrivé que 3 Vaiſſeaux Portugais; 1 du Para & en dernier lieu du Cap-verd après 40 jours de navigation, avec de l'ivoire & de l'orſeille, pour la Compagnie du grand-Para; 1 de la Baye de tous les Saints, en 74 jours, avec du ſucre & du tabac; le troiſiéme de Fernambouc, en 71 jours avec des bois pour le Roi.

Le 18 Août, il y avoit dans le Port de Liſbonne, 66 Vaiſſeaux étrangers; ſçavoir, 30 Anglois, 6 Danois, un Eſpagnol, 6 François, 18 Hollandois, 5 Suédois.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

On a appris ici ſur la fin du mois de Juin de cette année, par des lettres de la Tercere, qu'il étoit ſorti de l'Iſle du Pico, plus de 11 milles pipes d'eau-de-vie, ſans compter la cargaiſon de 2 Navires qui ſe chargeoient lors du départ deſdites lettres. Cette eau-de-vie va preſque toute au brezil. Son prix courant dans l'Iſle eſt ordinairement de 48000 *reis* la pipe, ce qui fait 300 ℔ argent de France, mais elle ne s'eſt vendue cette année qu'environ 35000 *reis*.

PRIX *des grains à Liſbonne le* 21 *Août.*

Le bled de Bordeaux, ainſi que celui d'Angleterre, 360 *reis l'alquiere*, pris à bord ou dans les magaſins que l'on appelle *Tercenas*. Il s'en eſt vendu ſur la place à l'enchere & de très bon, 292 *reis*.

Il n'y a point ici pour le préſent de bled de Sicile, qui eſt très eſtimé. En général le bled de la Province d'Alentejo eſt le plus peſant, pour faire de bon pain, il faut le mêler avec celui du Nord.

COURS *des changes le* 21 *Août.*

Amſterdam à uſance de 2 mois, 48 gr.— Londres à 30 jours de vue, 66 $\frac{7}{8}$; — Gênes à uſance de 3 mois, 720; — Madrid à 15 jours de vue, 2360; — Paris à 60 jours de date, 460.

DE ROCHEFORT *le* 1er. *Septembre* 1764.

M. de TRAVERSAIS, Lieutenant de Vaiſſeau, commandant la Frégate la DILIGENTE, a reçu ordre d'armer & de partir au plus vite pour aller joindre les frégates la DANAÉ & la TERPSICORE, qui croiſent ſur la barre de Salé, ainſi qu'une eſcadre de trois Vaiſſeaux; il y reſtera juſqu'au 15 Décembre, parce qu'après ce temps là, les Saletins ne croiſent plus.

DU HAVRE, *le* 16 *Septembre* 1764.

ARRIVÉE DE NAVIRES.

Il eſt entré dans ce Port du 7, juſques & compris le 15 Septembre, le Navire Anglois, la *Charderonette*, Capitaine *Willam Geroland*, venant de Newcaſtle, & le Brigantin Anglois la *Diligence*, Capitaine *Ralphe Nandyke*, venant de Cheſter, chargés de 110 chaldres de charbon de terre, & de 1, 385 piéces de plomb; — le Brigantin Anglois la *Diligence*, Capitaine *Thomas Morron*, venant de Corck, chargé de bœuf; — le Navire le *Tartare*, Capitaine *Mourand*, venant de la Guadaloupe, chargé de 78 barriques de ſucre brut; — de 115 barriques, 1 tierçon de ſucre terré; — de 3 boucauds, 29 barriques, 24 tierçons, 67 quarts de caffé; — de 79 balles de coton; — de 2 quarts de cacao; le Brigantin la *Marie*, Capitaine *Grandin*, venant du banc de Terre-Neuve, chargé de 11 mille de morues, *petit compte*; — le Senau les *deux Amis*, Capitaine *Deſhayes*, & le Navire *l'aimable Marthe*, Capitaine *Bardel*, venant tous deux du Cap François, dont on n'a point encore les chargemens; — la Galiote Ste. *Honnorine*, Capitaine *Gomont fils*, venant de Liſbonne.

☞ Le 10 de ce mois, le Bateau la *Marie Mathurine*, Capitaine *Gros*, du Bourg de . . . . . en Bretagne, allant de Rouen à Cherbourg, chargé de fer, moulage & marmite de fer, a coulé bas ſur notre rade à une demi-lieue du Port, tout l'équipage s'eſt ſauvé.

☞ On apprend que le Navire l'*Uliſſe*, Capitaine *Drain*, venant de Nantes, chargé de fer, de coton & autres marchandiſes pour notre Port, s'eſt perdu le 14 du courant à ſix heures du ſoir à l'entrée du Port de Feſcamp. L'équipage s'eſt ſauvé, on préſume que l'on pourra ſauver auſſi les marchandiſes.

☞ Le Capitaine *Gomont fils*, entré hier ici, rapporte qu'il eſt parti de Liſbonne le 6 Juillet dernier, & que le 14 au ſoir, étant dans l'oueſt des Berlingues à la diſtance de 36 lieues, un Navire Saletin de 12 à 14 canons, lui a donné la chaſſe de très-près, & l'a continuée toute la nuit, le 15 de grand matin ce Corſaire ſans arborer de pavillon, lui a tiré 2 coups de canon, en l'approchant toujours de plus en plus, ce Capitaine ne voyant d'autres reſſources que de forcer de voiles, pour retarder au moins ſa priſe qu'il voyoit certaine; par un bonheur inattendu il a eu connoiſſance de 2 Vaiſſeaux de guerre ſur leſquels il a fait route pour ſe mettre ſous leur protection. Le Corſaire auſſitôt quitta la chaſſe & prit la fuite à toutes voiles. Ces 2 Vaiſſeaux de guerre au Commandant deſquels le Capitaine Gomont

parla pour l'informer de la rencontre qu'il venoit de faire, & de la route qu'avoit pris le Saletin, ſont le *Sceptre* de 74 canons, & l'*Union* de 64. Ils étoient partis de Liſbonne 3 ou 4 jours après lui pour ſe rendre à Breſt. Le Capitaine Gomont ajoute qu'il a parlé au Capitaine d'un Bâtiment Breton qui lui a dit que 3 jours avant, le même Corſaire avoit pris un de ſes Confreres, qui étoit chargé de bled deſtiné pour Marſeille. Il aſſure que ce Corſaire Saletin eſt un très-fin voilier.

Il eſt entré le 16 Septembre en Seine, un Brigantin que l'on croit être l'*Appollon*, Capitaine *Marais*, parti de Liſbonne avec ledit Capitaine Gomont.

NAVIRES *en armement.*

Le Navire le STANISLAS, de 300 tonneaux, armé de 10 canons & autres menues armes, 36 hommes d'équipage, Capitaine FRANÇOIS GERMAIN, eſt en charge dans ce Port pour aller en droiture au Cap François, Iſle & côte de St. Domingue, & partira à la fin du mois d'Octobre prochain. Ceux qui voudront y paſſer ou faire charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront au Havre à MM. VEUVE FOACHE & fils.

MÉMOIRE *ſur les différentes meſures qui ſont en uſage dans le Commerce.*

L'objet de ce Mémoire eſt de préſenter un tableau fidele de toutes les meſures dont les Commerçans ſe ſervent dans les quatre parties du monde, & d'en montrer le rappport, particuliérement avec celles du Portugal & de la France.

On a très-ſouvent beſoin de ſçavoir la valeur d'une meſure, & ſon analogie avec une autre. Envain cherche-t-on à s'en inſtruire dans des livres qui ſemblent deſtinés à cette fin : où ce qu'on veut ſçavoir ne s'y trouve pas, ou, s'il y eſt, c'eſt ſans exactitude, on y a que des à peu près nullement ſatisfaiſans, & ſouvent même on y rencontre des contradictions. Cependant il importe au Négociant de connoître avec préciſion tous ces différens rapports. C'eſt dans la vue de lui procurer cette connoiſſance, & de remédier aux fautes que nous avons remarquées, que nous entreprenons de placer ici un recueil de toutes les meſures dont on ſe ſert dans les Villes & les Ports de Mer où il ſe fait un grand commerce de marchandiſes ou de denrées; nous nous efforcerons de le rendre complet & exact.

Nous commencerons par l'Europe, comme étant la partie du monde que nous avons le plus d'intérêt de connoître, & nous parcourrons enſuite l'ASIE, l'AFRIQUE & l'AMÉRIQUE,

Il ſeroit à ſouhaiter qu'il n'y eût par toute la terre qu'un poids & qu'une meſure, ou au moins que cela fût ainſi dans chaque Nation : mais bien loin que cela ſoit, nous voyons chez le même peuple différentes meſures; & l'embarras d'en faire la comparaiſon, ſe renouvelle tous les jours. Le détail en eſt conſidérable, nous l'expoſerons le plus ſuccintement qu'il ſera poſſible : nous commencerons aujourd'hui par l'article ſuivant, & nous continuerons ſucceſſivement.

BRANDEBOURG.

La meſure d'étendue dans cet Electorat s'appelle ELL ; il en faut 100 pour faire 98 COVADOS de Portugal, & 173 $\frac{1}{2}$ COVADOS, ſont en égalité avec 100 aunes de Paris.

Le vin s'y vend à la QUARTE, qui eſt égale à $\frac{1}{2}$ CANADE de Portugal. On verra à l'article de ce Royaume le juſte poids d'une CANADE.

La Bierre ne s'y débite pas de même; elle s'y vend au FAT, qui contient 180 STORPS, & correſpond à 80 STORPS d'Anvers.

La meſure qui ſert à la vente du bled, eſt le SCHEFFEL, dont 60 font un LAST de Pruſſe; celui-ci eſt plus fort que celui d'Amſterdam, qui répond à 56 SCHEFFELS de Brandebourg. Il faut 4 SCHEFFELS Brandebourgeois pour 1 muid de Portugal, qui eſt compoſé de 60 ALQUEIRES. On ſçait que 100 de ces ALQUEIRES font 9 ſeptiers $\frac{4}{15}$ de Paris.

REQUISITOIRE DE M. DE LA CHALOTAIS.

S'il n'y a point de vrai cultivateur qui n'ait applaudi à la ſageſſe de l'Edit qui permet l'exportation & l'importation des grains, il n'y a auſſi perſonne qui en ait fait connoître l'avantage comme M. DE CARADENC DE LA CHALOTAIS,

Procureur Général au Parlement de Bretagne, par ſon requiſitoire du 20 Août dernier pour l'enregiſtrement dudit Edit. Ce Magiſtrat éclairéfait voir par l'évidence des principes qu'il établit, que l'exportatiou amenera néceſſairement l'uniformité conſtante du prix des grains, que cet équilibre les ſoutiendra au meilleur prix poſſible, & doit raſſurer les eſprits timides qui craignent la diſette. Mais il faut lire ce Requiſitoire en entier, & nous croirions manquer au public en le privant d'un ouvrage où tout eſt ſi bien vu & ſi bien calculé, un ſimple extrait ne pourroit donner qu'une idée imparfaite des vues profondes de l'Auteur; il faut l'entendre.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous annoncer le bienfait le plus ſignalé, dont Sa Majeſté pût gratifier ſes Peuples; la liberté du commerce des Grains.

Après en avoir permis la libre circulation dans l'intérieur du Royaume par ſa Déclaration du 25 Mai 1763, le Roi accorde par cet Edit, que j'apporte à la Cour, la liberté entière de la ſortie & de l'entrée. Il permet à tous ſes Sujets de faire commerce de toutes eſpèces de grains, légumes, farines, &c. ſoit avec les Regnicoles, ſoit avec les Etrangers.

C'eſt vous annoncer, MESSIEURS, l'augmentation & l'amélioration de l'Agriculture, qui ſera infailliblement la ſource du rétabliſſement & de la proſpérité du Royaume.

Enfin, graces à Sa Majeſté, & au Miniſtre qui régit ſes Finances, le Syſtême des Prohibitions paroît abandonné ſans retour; ſyſtême fatal qui défendoit aux Sujets d'un même Souverain de ſe prêter de mutuels ſecours, & qui interdiſoit entre la France & les autres Nations, cette communication dans les échanges du ſuperflu avec le néceſſaire, qui eſt ſi conforme à l'ordre de la divine Providence. Les permiſſions particulieres, cette reſſource inutile qui en richiſſoit quelques particuliers aux dépens de la Nation, ne décourageront plus le cultivateur; Nous ne craindrons plus les diſettes, ni, ce qui étoit preſque auſſi redoutable, la trop grande abondance des récoltes: Nous ne craindrons plus ſurtout, les variations exceſſives du prix des grains, auſſi nuiſible que la cherté même; Enfin nous pouvons eſpérer un plan d'impoſitions, équitable, fondé ſur les vrais & uniques principes, la culture des terres & l'augmentation des richeſſes de l'Etat.

Je ne m'arrêterai point, MESSIEURS, à prouver des vérités trop connues préſentement, & portées au plus haut dégré de démonſtration par tant de ſolides ouvrages, qui ſont le fruit des lumieres de Citoyens zélés & éclairés.

Qui ne ſçait que la terre ſeule donne les richeſſes, parce qu'elle ſeule produit & reproduit annuellement de nouvelles valeur; que la vente des denrées eſt l'unique moyen de faire circuler l'argent qui n'eſt que la repréſentation de richeſſes plus réelles, les fruits de la terre; qu'un Etat riche en productions qu'il peut vendre, ſera néceſſairement riche en argent? Mais ſoit que ſes denrées manquent, ou qu'elles ne ſe vendent pas, il éprouve infailliblement le défaut de circulation des eſpèces, & tombe dans un engourdiſſement qui, par ſes effets, équivaut à la pauvreté. Il eſt donc certain que la plus utile de toutes les loix politiques, eſt celle qui donne la plus grande facilité à la vente des productions de la terre; les conſommations, l'impôt, le commerce même de la Nation, tout prend ſa ſource dans la vente des denrées; on ne peut donc trop étendre cette ſource, ni trop craindre de la reſſerrer; ſi elle tarriſſoit, les maux de l'Etat ſeroient irremédiables & ſans bornes.

Je me réduirai, MESSIEURS, à quelques légeres obſervations ſur la néceſſité de l'exportation de la principale denrée (du bled); elles pourroient paroître ſuperflues, puiſque Sa Majeſté en établit la vérité dans un Edit perpétuel & irrévocable; Edit conforme au vœu de la Nation qui l'a provoqué, à celui des Etats de la Province (*a*), à l'expérience, qui eſt la maîtreſſe des hommes, au ſentiment de Henri le Grand & de l'illuſtre Sully, à l'avis de tous ceux qui ont examiné cette queſtion ſans prévention & ſans in-

(*a*) *Délibérations des* 1er. *Février* 1759, 18 *Septembre* 1760 & 7 *Septembre* 1761.

térêt; examen dont perſonne juſqu'ici n'a oſé contredire à la face du public ni les raiſons, ni les faits ni les calculs. Mais il s'agit de raſſurer les timides, d'éclairer ceux qui ne ſont pas encore aſſez inſtruits, de donner de la confiance aux peuples. On ne doit donc pas craindre d'établir des maximes qui aſſurent le bien de l'Etat.

Eſt-il beſoin de longs raiſonnemens pour prouver que défendre la vente des bleds, c'eſt en défendre la culture; que cette prohibition a fait de la profeſſion du Laboureur, quoique la plus néceſſaire, la plus malheureuſe des profeſſions de l'Etat; que la liberté du commerce des grains au-dedans & au-dehors du Royaume eſt le ſeul & unique moyen de mettre le Laboureur & le Propriétaire en état de ſubvenir aux charges publiques & particulieres.

Ne craignons point d'entrer dans des détails: l'expérience eſt la baſe de tout ce qui eſt phyſique; le calcul en eſt la meſure. On ne parvient à des maximes générales que par la connoiſſance des faits particuliers.

Les dépenſes néceſſaires d'une culture quelconque, ſont la ſemence, les labours, les engrais, les frais pour moiſſonner, pour ſerrer & pour conſerver les récoltes. Il faut que le cultivateur retire l'intérêt de ſes premieres avances, de quoi ſubſiſter & faire ſubſiſter ſa famille, payer le Décimateur, les Impoſitions & le Propriétaire, dont la dépenſe aſſure la retribution aux autres claſſes de l'Etat, qui n'étant compoſées ni de Propriétaires ni de cultivateurs, vivent aux dépens de ceux qui le ſont.

La terre ne rapporte pas tous les ans le grain le plus précieux. Il faut des années de repos; il faut compenſer les bonnes & les mauvaiſes années, & mettre en ligne de compte les accidens imprévus, parce qu'ils ſont immanquables.

Or, en calculant ces dépenſes au moindre taux poſſible, il eſt certain que le ſeptier de froment vaut à peine au Laboureur ce qu'il a coûté. D'habiles Agriculteurs ont fait ce calcul, & on invite tous les Propriétaires à le faire eux mêmes: c'eſt une opération du reſſort de tous les hommes & qui intéreſſe toutes les profeſſions. Le produit net de la culture des terres eſt l'unique ſource de la proſpérité d'un Etat agricole: connoître exactement ce que peut rapporter un arpent de terre bien cultivé en différentes eſpèces de denrées, ſuivant les différens terreins, eſt le problême fondamental de l'Agriculture, du Commerce & de la Finance.

Si le Laboureur ne retire pas ſes frais & de quoi ſatisfaire à toutes les charges, les terres reſteront incultes, comme il y en a plus de la moitié dans cette Province; le Propriétaire languiſſant ſera forcé d'eſſuyer des pertes & des banqueroutes: le Laboureur ruiné, mal vêtu, mal nourri, vendra ſes petites poſſeſſions; il embraſſera, avec une famille indigente, le parti trop commun & qui fait honte à la Nation, celui de mendiant. L'Etat même ſera en ſouffrance: les Impoſitions ne ſeront perçues qu'avec des peines extrêmes & avec la plus grande rigueur; & il faut convenir que c'eſt là l'état du Royaume depuis plus d'un ſiécle. Dans toutes les Provinces la terre porte en une infinité d'endroits l'impreſſion & les veſtiges d'une culture abandonnée; des maiſons découvertes annoncent la déſertion & la dépopulation: les Villes & la Capitale même ſont peuplées de Pauvres, tandis que ceux qui ont cauſé la ruine de tant de familles, & qui ſe ſont enrichis de leurs dépouilles, font parade d'un luxe qui inſulte à la miſere publique.

Il eſt encore un autre principe qui prouve manifeſtement le trop bas prix des bleds & l'état malheureux du cultivateur.

Le prix du bled doit être proportionné à la valeur de toutes les Marchandiſes & de tous les ouvrages, qui, abſtraction faite de la matiere, doivent couter plus ou moins, ſuivant le plus ou le moins de journées de l'Ouvrier.

Il n'eſt pas douteux que depuis environ un ſiécle les ouvrages & les marchandiſes ont hauſſé conſidérablement de prix. Il n'y a perſonne qui depuis cinquante ans ne l'ait éprouvé.

Le prix du bled, qui eſt la meſure de tout, auroit donc dû hauſſer à proportion; cependant, non-ſeulement il n'a pas augmenté, mais c'eſt un fait certain qu'il a diminué conſidérablement; & qu'il falloit il y a un ſiécle, un poids d'ar-

gent plus fort pour payer le ſeptier qu'il n'en faut préſentement.

En 1649, le Subſtitut de M. le Procureur Général au Châtelet, diſoit à la Police dans ſon Requiſitoire du 6 Mars, comme une vérité connue, que le froment étoit à 15 ℔ le ſeptier, *prix médiocre*, (ce ſont ſes termes.) Or, ce même ſeptier a été cette année 1764, dans Paris, à 14 ℔ & 14 ℔ 10 ß. Il a moins valu dans les cantons voiſins, & néceſſairement dans les campagnes.

On voit par les apréciations faites à Paris, qu'il valut 18 ℔ 18 ß en 1649, 26 ℔ 10 ß 5 ₰ en 1650, 25 ℔ 13 ß en 1651, & 24 ℔ 18 ß en 1652.

donc le prix du bled a beaucoup diminué depuis 1649, il y a 115 ans; & on ne peut nier que les autres ouvrages & marchandiſes, les gages, &c. n'ayent conſidérablement augmenté.

Que penſer, MESSIEURS, d'une ſi grande différence, quand on fait attention que le marc d'argent étoit en 1649, à 28 ℔ 13 ß 8 ₰, c'eſt à dire à preſque moitié moins qu'il n'eſt aujourd'hui (depuis 1726) à 54 ℔ 6 ß?

L'évaluation du ſeptier de bled, monnoye actuelle, fut pendant ces cinq années, prix commun, à 42 ℔ 2 ß. Ces prix ſont calculés dans l'eſſai des monnoies & dans le livre de la police des grains. Doit-on être étonné, après ces exemples, que Sa Majeſté ait fixé le terme de l'exportation à 30 ℔ le ſeptier, peſant 240 ℔?

C'eſt donc une vérité démontrée, que le bled eſt à un prix trop bas, proportionnellement aux avances, aux frais & aux dépenſes du cultivateur; proportionnellement aux autres ouvrages & marchandiſes; & par conſéquent aux charges publiques & particulieres, dont le fardeau s'eſt néceſſairement appéſanti.

Mais pour que le cultivateur retire ſes frais & ſes dépenſes, qu'il puiſſe ſubvenir à toutes les charges, il ne ſuffit pas même que le bled ait une certaine valeur, il faut que cette valeur ſoit conſtante, le moins ſujette qu'il ſoit poſſible aux variations: s'il n'a pas la ſureté de vendre & de vendre tous les ans à un prix avantageux, cette incertitude lui ôte toute ſécurité; il perd le courage de cultiver.

Or, cela étoit impoſſible dans le ſyſtême des prohibitions, dans le ſyſtéme des permiſſions paſſageres ou particulieres, ſouvent accordées au crédit, à l'importunité, preſque jamais exemptes de ſoupçons.

Un Etat dont l'Agriculture eſt ſoumiſe aux Loix prohibitives, ne peut jamais cultiver que pour ſes beſoins; il ne peut point faire de compenſations entre les bonnes & les mauvaiſes années; car un pareil Etat eſt pauvre quand il a trop de grains: & il eſt pauvre quand il en manque: la ſurabondance produit l'engorgement & le défaut produit la diſette; l'une amene le vil prix & l'autre une cherté exceſſive.

Ces variations, l'alternative de la liberté & des prohibitions, laiſſoient le Laboureur dans la crainte, & ne pouvoient manquer de le jetter dans le découragement, parce qu'il étoit obligé de vendre à quelque prix qne ce fût, pour ſatisfaire aux avances annuelles: il n'y a que l'ouverture permanente des Ports, & la libre exportation des grains, qui puſſent remédier à ces inconvéniens. Dans les tems de ſurabondance, la liberté ſoutiendra la culture, parce que la certitude de vendre dans l'intérieur ou chez l'Etranger, conſolera le Propriétaire & le Fermier de voir leurs richeſſes oiſives dans leurs magaſins. Cette confiance les raſſurera dans les années de ſtérilité contre les terreurs de la diſette, qui cauſent ſouvent la diſette même. Le déſavantage des achats dans les mauvaiſes années, ſera réparé dans les bonnes par des ventes avantageuſes. Le Pauvre ſe trouvera ſoulagé par les conſommations abondantes du riche & par la circulation. Il ne peut vivre, ſi le riche ne lui fournit pas des moyens de ſubſiſtance; & celui ci ne peut lui en fournir s'il ne retire pas de la terre de quoi payer les rétributions & les ſalaires, qui ſont le prix du travail.

Mais ce qui doit raſſurer entiérement contre la diſette, c'eſt l'uniformité conſtante du prix des grains, que l'exportation amenera néceſſairement. Le but principal d'une exportation libre n'eſt pas tant de vendre, que de ſoutenir la denrée au meilleur prix poſſible, de recouvrer cet équilibre qui s'entretient de lui-

même dans le commerce de toutes les autres denrées.

Le prix commun des bleds dans l'Europe varie peu. On ſçait qu'il n'eſt jamais au-deſſous de 18 ℔ le ſeptier, (c'eſt 24 ℔ la charge de Rennes) & qu'il ne monte gueres au-deſſus de 22 ℔, dont le prix moyen eſt 20 ℔.

Depuis un ſiécle la France ne participoit plus au prix du marché commun de l'Europe qui eſt le plus haut prix poſſible ; & c'eſt un fait notoire que la valeur des grains en France a preſque toujours été depuis les prohibitions, inférieure au prix du marché général. Par quelle fatalité nous obſtinerions-nous en tenant nos denrées au-deſſous du prix courant entre les nations, à perdre continuellement dans tous nos achats & dans toutes nos ventes chez l'Etranger. Nous en avons fait en 1748, 1749 & 1750, la triſte expérience. Depuis les malheureuſes défenſes d'exporter, nos voiſins avoient encouragé & payé la ſortie des grains. Ils ont cultivé avec émulation ; leurs campagnes ont été couvertes de moiſſons ; & dans ces années de diſette, nous, qui, auparavant leur vendions des bleds, nous avons été forcés de leur payer le tribut de l'encouragement qu'ils donnent à leurs concitoyens. Dans ces trois années les Anglois ont reçu de la France dix millions 465 mille livres.

Il s'enſuivoit de cette mauvaiſe adminiſtration, premiérement que la France n'oſoit cultiver au-delà de ſes beſoins, & que ne pouvant jamais s'élever au-delà du ſimple néceſſaire, elle devoit infailliblement reſter ſouvent au deſſous ; & conſéquemment demeurer expoſée à tous les accidens des mauvaiſes années & des diſettes.

Secondement, qu'elle ne pouvoit jamais faire de ſes bleds un objet de commerce.

Troiſiémement, qu'elle perdoit ordinairement, quoiqu'elle pût ſouvent gagner.

Enfin, que ſon agriculture devoit toujours aller en dépériſſant, tandis que celle de ſes voiſins devenoit de jour en jour plus floriſſante,

La ſuite l'ordinaire prochain.

DE PARIS, *le* 17 *Septembre* 1764.

ARRIVÉE *de marchandiſes au Port St. Paul.*

Il eſt entré par ce Port depuis le 23 Août juſqu'au 16 Septembre, 784, 647 ℔ de fer en paſſe de bout pour différens Marchands de Province.

FERS *pour Paris.*

Pour le *ſieur Salmon*, 58, 000 ℔ ; — pour le *ſieur Perrier*, 103, 525 ℔ ; — pour le *ſieur Desjardins*, 1, 400 ℔ ; — pour le *ſieur Gilbert*, 9, 360 ℔ ; — pour le *ſieur Harrouard*, 16, 640 ℔ ; — pour le *ſieur Bertin*, 8 milliers de clouds ; — pour le *ſieur Lecors*, 2, 375 ℔ auſſi de clouds.

Il eſt auſſi arrivé par le Coche de Briare, 3 caiſſes d'anchois pour le *ſieur Joanin* ; 1 tonneau d'Anchois pour le *ſieur Leſeur*, 5 caiſſes de petite mercerie pour le *ſieur Evrart* ; — 2 caiſſes d'eau-de fleur-d'orange pour le *ſieur Ducheſne* ; — une balle de grenaille, une caiſſe d'écorces de citrons & 2 balles de criſtal de Tartre, pour le *ſieur Duval* ; — 4 balles de coton filé pour le *ſieur Goujon* ; — 19 balles de bouchons de liége, pour le *ſieur Lecourt.*

AVIS.

A la POMME ROUGE, rue grande Truanderie, quartier des Halles, on trouvera en petits barrils des harengs peck d'une deuxiéme pêche faite récemment ; ils ſont d'un gout parfait.

FOURAGES.

Les foins vieux ont été vendus à la barriere S. Michel, le 17, le 18 & le 19 Septembre, 37 & 38 ℔ ; — & les foins nouveaux ont été vendus les mêmes jours, 26 & 27 ℔ le *cent.*

La paille a été vendue au Fauxbourg S. Martin le Lundi, Mardi & Mercredi, 13 & 14 ℔ le *cent* ; & le foin 26, 27 & 28 ℔ le *cent.*

Etiage de la riviere de Seine.

La Riviere étoit le Lundi 17 Septembre à 5 pouces ; — & les 18, 19 & 20 dudit mois, à 7 pouces au-deſſus des plus baſſes eaux.

NOTA. Il y a eu du bled vendu ſur le Port au bled, pour enſemencer, 17 ℔ 10 ß & 18 ℔ 10 ß le *ſeptier.*

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Septembre 1764.	*Du Lundi 17.*	*Mardi 18.*	*Mercredi 19.*	*Jeudi 20.*
Actions des Indes.	1047 ½	1042 ½	1050	1047 ½
Emprunts de la Comp.	482	482	482	
Promesses de la Comp.	5 ½	5 ½	6. 2000.	5 ½
Actions des Fermes.	1037 ½	1037 ½	1037 ½	1037 ½
3e Loterie Royale.		806	806	806
Lots de la 3e Loterie.	5e. t. 4. 8e. 9e. t. 7 ¾			5e. t. 5. 8e. t. 7 ¼
Duplicata de la 3e.				
Amortissement.				
2 ß p ℔ du Dixiéme.	1 ½	1 ¼	1 ½	1 ½
Annuités.	492	492	492	492
Coupons d'annuités.	97 ½	97	97	97 ½
Emprunt de 50 millions	7 ¼	7 ½	7 ½	7 ¼
Colonies, 1759.			8	
Récépissé des Monnoies				
Époques.	7e. 8. 9e. à 12e 12 ½.	5e. 7. 7e. 8½. 12e. 13.	9e. à 12e. 13.	4e. 5. 9e. 10e. 13.
Canada.		26	26	26
CONTRATS.				
Sur la Ville.				
A 4 p °/°.				
3 p °/°° sur les Cuirs.	54 ½		54 ½	
3 p °/°° sur les Postes.				
Bretagne.				
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Glité de Paris.				
Tailles. de Province.				
CHANGES.				
Amsterdam.	56 ⅜	56 ⅜	56 ⅜	56 ⅜
Londres.	31 1/16	31 1/16	31	31
Hambourg.	177 ¾	177 ¾	178	178 ¼
Madrid.	15	15	15 1	15 1
Cadix.	14 17 6	14 17 6	14 18	14 18
Livourne.	93 ¾	93 ¾	93 ¾	93 ¾
Lyon, *Août*	au pair	au pair.	au pair.	au pair.

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi; on y insere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement est de* 24 ℔ *par année. Il faut s'adresser pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général au Bureau rue Monmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les personnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raison de 5 *sols la feuille, contenant huit pages.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1764.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNÉE 1764. Du Samedi 29 Septembre.

Du Cap François, *le* 25 *Juillet* 1764.

IL a paru ces jours derniers une ordonnance de MM. le Général & L'intendant, datée du 4 de ce mois, portant établiſſement d'une loterie au Cap. L'objet de cette loterie eſt de ſubvenir de la maniere la moins onéreuſe à la dépenſe qu'exigera la conſtruction des bâtimens & des ouvrages publics, qui deviennent chaque jour plus néceſſaires à cette Ville. Les billets de la loterie ſeront de 6 ℔. Il y aura dans chaque Ville de la Colonie un Diſtributeur principal, lequel ſignera ſeul tous les billets qui ſe diſtribueront dans ſon reſſort : la loterie ſe tirera tous les premiers Jeudis de chaque mois; les lots de chaque tirage ſeront formés de la totalité du produit des billets diſtribués, ſans aucune diminution que les 15 pour cent qni ſeront prélevés ſur la totalité de la recette. Il eſt attribué aux diſtributeurs principaux 3 ℔ par chaque billet; il ſera établi par les Officiers de la Juriſdiction du Cap, à qui la direction de cette loterie eſt confiée, un Receveur Général qui donnera une caution de 5, 0000 ℔, ſera chargé ſous eux, de la direction de la loterie, & particuliérement de la correſpondance avec les Buraliſtes, & comptera du tout à M. l'Intendant.

Arrivée *de Navires dans la Colonie.*

☞ A Jacmel, le Navire l'Aigle, de Dunkerque, Capitaine *Clément-Jacques Baus*, parti le 9 Mai, arrivé le 11 de ce mois;— l'Américaine, de Bordeaux, Capitaine *Jean Boudet*, parti le 24 Mai, arrivé le 12 Juillet.

☞ Au Port au Prince, le Navire le Duc d'Aiguillon, de Vannes, du Port de 100 tonneaux, Capitaine G. *Rozo*, arrivé le 12 de ce mois; — le Senau la Paix, de Marſeille, de 100 tonneaux, Capitaine *A. Lebar*, arrivé le 14 de ce mois; — la Goelette l'Aimable Marie, de Honfleur, de 95 tonneaux, Capitaine *J. L. Loiſel*, arrivée le 14.

☞ Au Cap, le Navire le St. Antoine de St. Jean-de-Luz, Capitaine *Molere*, parti de Cayenne le 2 de ce mois, arrivé ici le 18; — le Mercure, de Dunkerque, Capitaine *Doſche*, parti le 18 Mai, arrivé le 18 de ce mois; — le Phenix de Dunkerque, Capitaine *Vanſtate*, parti le 20 Mai, arrivé le 19 Juillet; — la Guirlande, de la Rochelle, Capitaine *Bertrand*, partie le 3 Juin, arrivée le 19 de ce mois; le St. Claude, de Nantes, Capitaine *de Vigues*, parti de la côte d'Or le 9 Juin, arrivé le 20 Juillet; — la Calypso, de Bordeaux, Capitaine la *Rouſtie*, partie le 18 Mai, arrivée le 21 de ce mois; — l'Aimable Rosalie, de Bayonne, Capitaine la *Fargue*, partie le premier Juin, arrivée le 22 de ce mois; — le Duc de Praslin, de Marſeille, parti le 23 Avril, arrivé le 22 de ce mois; — la Médée, de Bordeaux, Capitaine *Cochon*, partie le 3 Juin, arrivée le 22 de ce mois; — le Maréchal de Luxembourg, du Havre, Capitaine *Brement*, parti le 30 Mai, arrivé le 22 Juillet; — le Vermudien, de Nantes, Capitaine *Bolleret*, parti de

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

France le 23 Septembre 1763, pour la côte de Guinée, arrivé le 23 Juillet avec 288 Négres; — l'HERCULE, de Dunkerque, Capitaine Cardon, parti le 26 mai, arrivé le 23 Juillet.

NAVIRES *en expédition.*

☞ Au PORT AU PRINCE, le Navire la REINE DES ANGES, de Dunkerque, Capitaine *J. Herpin*, pour le même Port; la FRANCINE, Capitaine *Pierre A. Belloc*, pour Bordeaux; — le St. PIERRE, de Nantes, Capitaine *F. Coſter Deſlandes*, pour Nantes; — la MARIANNE, de St. Malo, Capitaine G. *Robillard*, pour la Rochelle.

Prix des denrées de la Colonie qui ont varié.

☞ Au PORT AU PRINCE, ſucre blanc, premiere *qualité*, 50 à 55 ℔ le *cent*; — le commun, 40 à 48 ℔; le brut, 30 ℔; l'indigo bleu, 7 ℔ 10 ß à 7 ℔ 15 ß la ℔; le cuivré, 7 ℔ 5 ß à 7 ℔ 10 ß; — le caffé nouveau, 16 ß; — le vieux, 13 à 13 ß 6 d.

☞ Au CAP, le ſucre blanc, 60 à 64 ℔ le *cent*; — le commun, 48 à 54 ℔; — le brut, 30 à 32 ℔; — indigo bleu, 8 ℔ 10 ß la ℔; — le cuivré, 7 ℔ 5 à 7 ℔ 10 ß; — le caffé nouveau, 15 ß 6 d.

PRIX *des marchandiſes de France.*

☞ A JACMEL, le vin, 220 ℔ la *barrique*; la farine, 100 ℔ le *barril*.

☞ Au PORT AU PRINCE, le vin nouveau, 100 à 150 ℔ la *barrique*; — farine de Moiſſac, 105 à 110 ℔ le *barril*, très-rare; on éprouve même à cet égard une eſpèce de diſette. On a fait ici le 18 de ce mois, une viſite dans tous les magaſins où l'on ſoupçonnoit des amas de farine, on n'en a point découvert: une Goëlette de Honfleur en a apporté de Normandie, les inquiétudes commençoient à ſe calmer; mais ces farines ſe trouvent gâtées.

☞ A St. MARC, la Farine de Moiſſac, 110 à 120 ℔ le *barril*; — celle de Normandie & de Saumur, 80 à 90 ℔ le *barril*; — le ſavon, 60 ℔ le *cent*.

☞ Au CAP, le vin vieux, 200 à 220 ℔ la *barrique*; — le nouveau, 120 à 150 ℔; la farine de Moiſſac, 80 à 85 ℔ le *barril*; le ſavon, 45 ℔ le *cent*.

Le prix du fret au Cap pour l'indigo, eſt de 24 à 30 d. par ℔; — pour le caffé, 14 d. Les autres frets n'ont point varié.

EXTRAIT *d'une lettre de Cadix du 4 Septembre* 1764.

Voilà enfin Monſieur de Villalba parti ce matin. On ignore l'objet de ſa miſſion au Mexique.

La flote ne partira ſuivant les apparences que dans le mois prochain.

La cochenille s'eſt vendue de 73 à 75 ducats, l'*arobe*, on n'en trouve plus à ce prix, ceux qui en ont, prétendent la vendre 80 ducats.

COURS *des changes ledit jour.*

Paris, 76 $\frac{1}{2}$; — Amſterdam, 97 $\frac{1}{2}$; — Londres, 38 $\frac{3}{4}$.

DE RIOM-EN-AUVERGNE, le 11 *Septembre* 1764.

EXTRAIT *d'une lettre à l'Auteur de la Gazette de Commerce.*

Comme vos vues ne tendent qu'au bien général, j'ai cru devoir y répondre, Monſieur, en vous mettant à même de publier dans vos feuilles, une découverte auſſi intéreſſante que celle ci-jointe.

On vient de conſtruire dans cette Ville une conduite de fontaines qui doit être regardée comme un ouvrage unique dans ſon genre; elle eſt compoſée de tuyaux de pierre de la carriere de VOLVIC, de la longueur de trois pieds, perforés de l'ouverture de 6 pouces de diametre, joints les uns aux autres ſans encaſtremens, & ſcellés par une jonction ou cercle de plomb coulé, qui pénétre de part & d'autre dans une rainure pratiquée dans l'épaiſſeur du profil du tuyau.

La propriété de cette pierre qui eſt d'être métallique, étant l'effet d'un volcan, la rend preſqu'homogene avec le plomb, ce qui forme des adaptions auſſi hermétiques qu'il ſoit poſſible d'en imaginer.

Ces tuyaux ont été perforés de la maniere la plus ſimple, avec des ciſeaux d'acier, de la largeur de l'orifice & de la longueur de 6 à 7 pieds, groſſeur proportionnée, coulans ſur 2 poulies placées ſur un plan incliné en direction du tuyau poſé au-deſſous. L'attelier une fois monté, objet aſſez peu diſpendieux, l'ou-

vrier le plus groſſier peut y faire cette opération. Ils ont été poſés ſur des chevets de la même pierre dans une couche de maçonnerie d'un pied de profondeur à l'entour.

La ſolidité de cet ouvrage à toute épreuve, & la ſalubrité qu'il procure à l'eau, ſont trop intéreſſantes pour laiſſer ignorer au public une découverte auſſi utile que la conſtruction de cette nouvelle conduite, qu'en conſéquence il étoit néceſſaire qu'elle fût connue, principalement dans les endroits & lieux circonvoiſins de cette Ville, dont les carrieres ſont à peu de diſtance, & de ceux où le tranſport de cette pierre peut ſe faire au moyen des rivieres d'ALLIER & de LOIRE.

Toutes les différentes eſpèces de conduites exécutées juſqu'à cette nouvelle découverte, ſoit en plomb, ſoit en fer fondu, n'approchent ni de la ſalubrité, ni de la ſolidité de ce nouvel ouvrage.

On eſt redevable de cette découverte à feu M. CHABRE, *Lieutenant criminel en cette Sénéchauſſée*, elle a été exécutée avec tout le ſuccès poſſible, ſous les ordres de M. BERNARD DE BALINVILLIERS, *Intendant de cette Généralité.*

La beauté de cet ouvrage étonne, mais encore plus ſa ſolidité; je ne puis coopérer au bien, qu'en vous priant de rendre cet avis public, c'eſt ce que j'ai lieu d'attendre de votre zele, & que vous n'héſiterez pas de concourir avec moi à ce qui peut être utile à la Nation.

Si quelques perſonnes deſiroient avoir un détail plus circonſtancié, elles s'adreſſeront à M. TALLON, fils aîné à *Riom.* Elles auront la bonté d'affranchir les Ports de lettres.

DE DAX *le* 15 *Septembre* 1764.

Prix de quelques denrées pendant les marchés des 18, 25 *&* 31 *Août.*

Froment la *meſure*, 51 ß 9 d.; — ſeigle, 40 ß 3 d.; — millet, 48 ß 6 d.; — avoine, 26 ß 4 d., avec apparence d'augmentation; — bled d'Inde, 41 ß 4 d., & le paiſn, 33 ß 8 d.; on eſpere que ces deux denrées diminueront.

Vins vieux, rouges & blancs, 79 ℔ la *barrique*; ceux de la récolte de 1763, 60 ℔ avec l'eſpérance d'une diminution.

Réſine, 4 ℔ 2 ß le *cent*; — brai, 2 ℔ 18 ß; — poix pege, 3 ℔ 12 ß; — gaudron, 28 ℔ 6 ß 8 d. la *barrique*; — le *gros barril*, 9 ℔ 15 ß; — le *petit barril*, 4 ℔ 15 ß.

On ſe diſpoſe à vendanger inceſſamment, & les apparences promettent le vin le plus exquis: mais l'abondance ne ſera pas telle, qu'on l'avoit eſpéré, par rapport au ravage que la grêle a fait dans pluſieurs grandes contrées du vignoble.

DE BORDEAUX, *le* 22 *Septembre* 1764.

Prix des denrées de l'Amérique qui ont varié.

Gingembre blanc, 35 ℔ le *cent*; — canefice, 15 à 16 ℔; — amidon, 18 à 19 ℔; plomb en ſaumon, 28 ℔ le *cent*; — caffé inférieur de la Martinique, 12 ß 6 d. à 13 ß la ℔; caffé inférieur de St. Domingue, 9 ß; indigo mêlé, 7 ℔ 15 ß à 8 ℔; — indigo marchand, 5 ℔ 5 ß à 7 ℔ 7 ß 6 d.; — inférieur, 4 ℔ 10 ß à 4 ℔ 15 ß; — citrons confits, 25 ß; — cacao de Caraque 2 ℔ la ℔; — le froment, 8 à 10 ℔ le *boiſſeau* peſant 120 ℔; — le ſeigle du Pays, 6 ℔ 10 ß à 7 ℔.

ARRIVÉE DE NAVIRES.

Il eſt entré dans ce Port les 18 & 20 Septembre, les Navires l'AIMABLE ZABELH, de Bordeaux, de 150 tonneaux, Capitaine *Neau*, & le FAVORI, de Bayonne, de 250 tonneaux, Capitaine *Pruillo*, venant tous deux de Saint Domingue, chargés de 521 barriques de ſucre brut; de 12 barriques, 1 quart, 1 ancre de ſucre terré; — de 7 futailles, 6 barriques 25 tierçons, 82 quarts de caffé; — d'un tierçon d'indigo; — d'une balle de coton; de 20 planches, 9 chevrons, 6 madriers de bois d'Acajou; — d'un grenier de canefice; — le PROTECTEUR, de Bordeaux, de 150 tonneaux, Capitaine *Guiomart*, & les deux FRERES, du Cap, de 150 tonneaux, Capitaine *Chevillart*, venant tous deux de la Martinique, chargés de 37 barriques de ſucre brut; — de 17 barriques de ſucre tête; — de 378 barriques, 11 tierçons, 24 quarts de ſucre terré; — d'un boucaud, 9 futailles, 15 barriques, 47 tierçons, 268 quarts, 3 barrils, 15 ſacs de caffé; — de 16 barriques, 6 quarts 208 ſacs de cacao; — de 4 balles, 1 ballot, 6 matelas de coton; — de 6 caves

de ſirop ; — de 8 barrils de confitures ; de 3 caiſſes, 3 caiſſons, 30 bouteilles de liqueurs ; — le SAVOYARD, de la Guadaloupe, de 150 tonneaux, Maître *Labat*, la NANCY, de la Guadaloupe, de 100 tonneaux, Capitaine *Senguy*, l'AIMABLE MARIANNE, de la Guadaloupe, de 100 tonneaux, Capitaine *Laforet*, & la GENEVIEVE, de Boulogne, de 120 tonneaux, Capitaine *Bouvien*, venant tous quatre de la Guadaloupe, chargés de 407 barriques 6 tierçons, 4 quarts de ſucre brut ; — de 90 barriques, 1 tierçon, 3 quarts de ſucre tête ; — de 385 barriques, 4 tierçons, 20 quarts, 2 barrils, 1 ancre de ſucre terré ; — de 2 boucauds, 15 barriques ; 22 tierçons, 76 quarts, 45 barrils, 9 ſacs de caffé ; — d'un paquet de cacao ; — de 384 ſacs, 1 grenier de gingembre ; — de 17 balles, 12 ballots de coton ; — de 13 barrils, 2 caiſſes de confitures ; — de 4 caves de ſirop ; — de 3 quarts de millier de merrain ; — de 2 ſacs d'écorce de Gayac ; — d'un barril de gome de Gayac.

DE LA ROCHELLE *le 22 Septembre 1764.*

Les Navires le *Meſſager*, Capitaine *Foucher*, & le *Conſtant*, Capitaine *Raby*, ſont arrivés ici, chargés de 8 barriques, 39 quarts 1 ancre d'indigo ; — de 105 barriques, 9 quarts, 3 ancres de ſucre brut ; — de 198 barriques, 10 quarts, 1 ancre de ſucre terré ; — de 9 boucauds, 20 barriques, 147 quarts, 4 ancres, 3 demi-ancres & 1 ſac de caffé ; — de 46 balles & 15 demi-balles de coton.

Le *Bilbao*, Capitaine *Boudet*, eſt arrivé de la Louiſiane à Rochefort, avec quelques futailles d'indigo & des boucauds de tabac.

On a appris par les Capitaines de ces Bâtimens, que le Navire le *Ferme*, Capitaine *Couſtand*, & la *Guirlande*, Capitaine *Bertrand*, étoient arrivés à St. Domingue ; le Navire la *Meſſagere*, Capitaine *Maſſon*, étoit arrivé à la Louiſiane, & que le Navire l'*Américaine* étoit auſſi arrivé à Cayene.

Il n'y a aucune variation dans le prix de nos denrées de l'Amérique, le temps eſt très-favorable pour les vendanges qui commenceront ici vers la ſemaine prochaine. Nos eaux-de-vie valent de 87 à 88 ℔ ; — celle de l'Iſle de Ré ſe ſoutiennent à 96 ℔ les 27 *veltes*, il n'en reſte plus en Seudres ni à Oléron. Les ſels & & les grains n'ont point varié de prix.

DE NANTES, *le 21 Septembre 1764.*

PRIX *des marchandiſes au cent poids de marc qui ont varié.*

Sucre terré ou caſſonade ſeconde *ſorte*, 50 à 51 ℔ ; — troiſiéme *ſorte*, 47 ℔ ; — quatriéme *ſorte*, 42 à 43 ℔ ; — cinquiéme *ſorte*, 38 à 39 ℔ ; — brut, premiere *ſorte*, 33 à 34 ℔ ; — ſeconde *ſorte*, 30 ℔ ; — troiſiéme *ſorte*, 28 ℔ ; — quatriéme *ſorte* 25 ℔ ; huile de Provence, premiere *qualité*, 52 ℔ ; ſeconde *qualité*, 48 ℔ ; — miel de Bretagne, 15 ℔ ; — beurre de Bretagne, 42 ℔ ; bois de Campêche en buches, coupe d'Eſdagne, 18 à 20 ℔ ; — coton de la Guadaloupe, 145 ℔ ; — coton de Smyrne, 125 à 140 ℔ ; — morue ſeche ſelon ſes qualités diverſes, 38 ℔ ; — ſavon marbré, 39 ℔ ; — blanc de ceruſe, 27 ℔ ; — chanvre d'Auvergne, 26 ℔ 10 ß ; — d°. du Pays, 26 ℔ ; — alun de Rome, 46 ℔.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port les Navires le JEAN BERNARD, de 150 tonneaux, Armateur M. *Bertrand de la Clauſerie*, Capitaine le Sr. *Thomas* ; — le THEOPHILE, de 180 tonneaux, Armateur M. de *Guer*, Capitaine le Sr. de *Bellouan* ; — le PIETER, de 150 tonneaux, Armateurs MM. *d'Haveloose*, & *compagnie*, Capitaine le Sr. *Joubert* ; — la GLOIRE, de 400 tonneaux, Armateur M. *Laralde*, Capitaine le Sr. *Berthomé*, venant tous quatre du Cap ; — la FLORE de Nantes, de 180 tonneaux, Armateur M. *Denridelieres*, Capitaine le Sr. *Kmadec*, venant de Leogane, chargés de 1265 barriques, 21 quarts 2 formes, 1 barril de ſucre brut, terré & tête ; — de 73 futailles, 200 barriques, 3 tierçons, 147 quarts, 32 ſacs, 1 ancre de caffé ; — de 6 boucauds, 14 barriques, 1 tierçon, 11 quarts, un ancre d'indigo ; de 33 dents de morphil ; — de 650 cuirs ſecs en poil ; — de 10000 ℔ de bois de Gayac ; — d'une caiſſe de coquillage ; — d'une caiſſe de ris ; — de différentes parties de confitures, ſirops, baume, liqueurs, caret, cahohane & d'un barril de noix d'Acajou ; — le CHARTRON, de la Guadaloupe, de 150 tonneaux, Armateurs

MM. *Bouteiller, pere & fils*, Capitaine le St. *Imbert*; — le St. CHARLES, de la Guadaloupe, de 140 tonneaux, Armateur M. *Michel de Laire*, Capitaine le Sr. *Marié de Laſſalle*; — la MARIE ANNE de 100 tonneaux, Armateur M. *Laſnier*, Capitaine le Sr. *Marionneau*, venant tous trois de la Guadaloupe, chargés de 231 barriques de ſucre brut; de 510 barriques, 7 tierçons, 1 quart, 3 formes de ſucre terré & tête; — d'une barrique, 10 tierçons, 4 quarts, 2 ſacs de caffé; — de 5 ſacs de gingembre; — de 4 barrils de confitures; — d'une partie de caſſe, de chocolat & de ſirop; — l'AMAZONNE, de 150 tonneaux, Armateur M. *Guillaume Gron*, Capitaine le Sr. de *Sanois*, venant de Cayenne, chargée de 30300 ℔ de coton; — de 12289 ℔ de cacao; — de 2868 ℔ de caffé; — de 12398 ℔ de rocou; — de 22 billes de bois; — de 69 ℔ de ſimarouba; de 6 barrils de confitures; — de 9 caves, 8 bouteilles de ſirop; — de 9 ſacs d'herbes ſeches; — de 2 boîtes, 24 pains de pâte de cacao; d'une partie de liqueurs, de baume de copahu & d'huile de palma Chriſti; — la SILPHIDE, de 200 tonneaux, Capitaine le Sr. *Denis*, Armateurs MM. *Jogues freres*, le CROISSANT, de Nantes, de 160 tonneaux Capitaine le Sr. de *Vignes*, Armateur M. de *Beauvoir* venant tous deux des Colonies, chargés de 415 barriques, 1 ancre, 49 quarts de ſucre brut & terré; — de 91 balles, ballots & ballotins de coton; — de 6 barriques, 1 ancre, 9 quarts, un ſac & en outre 9, 100 ℔ d'indigo; — de 110 côtés de cuirs tannés; — de 3, 500 ℔ de canefice; — de 35 quarts de caffé; — de 58 dents de morphil; de caret, de confitures, de ſirops, &c.

NAVIRE *en chargement.*

☞ La BRETAGNE, de 250 tonneaux, Armateurs MM. *Bouteiller pere & fils*, Capitaine le Sr. *Raphaël*, eſt en charge pour la Martinique.

☞ La BRILLANTE, de 300 tonneaux, Armateur M. de la *Villeboiſnet*, Capitaine le Sr. *Lerice*, eſt en charge pour Leogane,

☞ Le St. JEAN-BAPTISTE, de 300 tonneaux, Armateur M. de *Luynes*, eſt en charge pour le Port au Prince.

DE DUNKERQUE, *le* 13 *Septembre* 1764.

Prix des Marchandiſes exportées.

Tabac de St. Vincent fabriqué en carotes, 36 à 38 ℌ le *cent*, la ℔ *poids de* 14 *onces*; beurre du Pays, 40 à 42 ℌ; — fromage, 15 à 18 ℌ; — ſucre brut de St. Domingue, 30 à 32 ℌ; — dito de la Martinique, 27 à 28 ℌ; — ſucre blanc de St. Domingue, 45 à 50 ℌ; — d°. de la Martinique, 35 à 40 ℌ; — coton de la Martinique, 125 à 130 ℌ; — caffé de la Martinique, 14 ß; — caffé de St. Domingue, 12 ß la ℔ *poids de* 14 *onces*; — bled blanc, 16 à 18 ℌ la *raziere* de 280 ℔ *poids de marc*; — morue d'Irlande, *pacages de mer*, 55 à 60 ℌ *la tonne.*

Importations Angloiſes.

Tabac en feuilles pour fabrique, 26 à 28 ℌ le *cent*, la ℔ de 14 *onces*; — plomb en ſaumon, 18 à 19 ℌ; — plomb en table, 21 à 22 ℌ; — étain d'Angleterre, 85 à 90 ℌ; — alun de roche d'Angleterre, 28 ℌ; — couperoſe, 4 à 4 ℌ 10 ß; — bœuf ſalé d'Irlande, 41 à 42 ℌ; — beurre d'Irlande, 36 à 38 ℌ; — cuir en poil d'Irlande, 30 ℌ; — ris de la Caroline, 14 à 14 ℌ 10 ß; — charbon de terre, 5 ℌ 10 ß la *raziere*, de 5 au *tonneau*; — ſucre rafinade en pain, 16 ß la ℔ de 14 *onces*; lompes, 11 ß; — poivre, 24 ß.

Importations Eſpagnoles, Portugaiſes, &c.

Vin de Malaga, 300 à 310 ℌ la *pipe*; vinaigre de Bordeaux, 200 à 220 ℌ le *tonneau*; — vin roſé de Bordeaux, 250 à 400 ℌ le *tonneau*; — ſel de Portugal ou St. Ubes, 6 à 6 ℌ 10 ß; — ſel d'Eſpagne, 6 ℌ; — ſel de Seudres, 5 ℌ 10 ß la *raziere*; eaux-de-vie de Bordeaux, 22 patars; — eau-de-vie de la Rochelle, de Ré & d'Oléron, 22 patars; — eau de-vie de Cognac, 23 à 23 ½ patars; — eſprit d'eau-de-vie, 35 à 36 *patars* le pot, le *patar* de 15 ß; huile de Malaga & de Seville, 34 ß le pot peſant 4 ℔ *poids de marc*; — bois de Campêche 14 à 15 ℌ le *cent*, la ℔ de 14 *onces*; — réſine, 6 ℌ; — ſouffre 12 à 14 ℌ; raiſins de Malaga, 26 le *cent*, *poids de* 14 *onces.*

Gomme arabique, 12 ß la ℔ *poids* de 14 *onces*; — ſucre royal en pain, 18 ß;

d°. rafinade, 16 ß ; — d°. melis, 12 ß 6 d. ; lompes, 11 ß ; — ſucre candy blanc, 18 ß ; demi-blanc 16 ß ; — d° blanc clair roux, 13 ß 6 d. à 14 ß ; — poivre d'Hollande, 24 ß ; — muſcade, 7 ℔ 10 ß ; — canelle, 13 à 13 ℔ 10 ß ; — girofle, 9 ℔ 10 ß.

Importations du Nord.

Thé boé de Gottembourg & de l'Orient, 54 à 56 ß la ℔ *poids de marc* ; — thé verd, 5 à 6 ℔ la ℔ *idem* ; — gaudron de Stockholm, 20 à 21 ℔ le *barril* ; — brai, 32 à 34 le *barril* ; — chanvre net de Riga & de Peteſbourg, 35 à 38 ℔ le *cent*, la ℔ poids de 14 *onces* ; — potaſſe d'Hongrie premiere *qualité*, 54 ℔ ; — fer de Suéde en barres plates, 16 à 17 ℔ ; — en barres quarrées, 18 ℔ ; — toiles à voiles de Ruſſie, 49 ℔.

ARRIVÉE & *départ de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port pendant le mois d'Août, 54 Navires dont 36 étrangers dans le nombre deſquels eſt le Navire le *Criſtophe*, de Midelbourg Pinkre, trouvé en mer ſans aucune perſonne à bord, & que 4 Anglois ont remorqué dans ce Port, & 18 Navires François parmi leſquels eſt le *Neptune*, Capitaine *Leonard Mundelaer*, venant de St. Domingue.

Il eſt ſorti pendant le même intervalle, 51 Navires dont 31 de différentes Nations, allant dans des Ports étrangers, & 20 Navires François deſtinés pour différens Ports de France ; dans ce nombre eſt compris le Navire la *Société*, Capitaine *Nicolas Bachelier*, allant à St. Domingue.

QUESTION.

On demande ſi un billet tiré du 15 Mai à 3 mois $\frac{1}{2}$, eſt payable le 9 ou le 10 Septembre, compris les 10 jours de grace. Les ſentimens ſont là-deſſus fort partagés. Le Porteur du billet dit pour ſes raiſons que le mois d'Août portant 31 jours, ce nombre ne peut point être partagé, il compte en conſéquence le demi-mois pour 15 jours, & demande le payement le 7 Septembre, parce que le 8 dudit mois ſe trouve être une Fête, & le 9 un Dimanche : voilà donc une différence de 3 jours pour le débiteur, qui ſoutient que les mois ne ſe comptent pas comme les uſances, que quoique Août porte 31, le demi-mois emporte la fin dudit mois, & qu'il ne devient débiteur que le 10 du mois de Septembre ſuivant, qu'il s'eſt arrangé en conſéquence pour avoir ce jour là ſes fonds prêts.

On demande auſſi, d'après les mêmes principes, ſuppoſé un billet tiré du 15 Novembre à 3 mois $\frac{1}{2}$, que le mois de Février ſoit de 28 jours, ſi pour lors l'échéance eſt le 10 ou le 12 mars, les jours de grace compris.

AVIS DIVERS.

☞ M. BOY, maître d'un Martinet à GOUILLE, près de la Ville de Beſançon, uſine qui mérite par ſon utilité d'être connue.

On y fabrique toutes ſortes d'ouvrages pour le ſervice des armées, comme des cuiraſſes, des plaſtrons, des pots en tête, des calottes, des pelles, des pioches, &c.

C'eſt lui qui a fait les cuiraſſes pour le Roi & pour Monſeigneur le Dauphin, auxquelles il a fait eſſuyer les plus fortes épreuves.

Il fait auſſi les *l'huyeres* de cuivre pour l'uſage des forges & des martinets, ainſi que tout autre ouvrage brut en cuivre pour être achevé par les Chauderonniers.

Il fabrique également les rouleaux & creuſets de fer pour le ſervice des monnoies.

☞ Le S. PLOYER, de CHEMECY, près Beſançon, à une manufacture de toute ſorte de batterie de cuiſine en fer étamé, il y fait travailler auſſi parfaitement qu'en Angleterre.

Quarante-cinquiéme Tirage de la Loterie de l'Hôtel de Ville, du 25 Septembre 1764.

NUMÉROS.	LOTS.
48146. . . .	. . . 50000 ℔.
47174. . . .	. . . 20000.
42275. . . .	. . . 10000.
58104. . . .	. . . 10000.

ARRET DU PARLEMENT.

LE PARLEMENT DE PARIS a rendu un Arrêt le 11 Juillet 1764, en forme de

réglement ſur les concluſions de M. le Procureur Général, en faveur des Maîtres Apoticaires de Paris.

CONTRE les Marchands Epiciers-Groſſiers-Droguiſtes de ladite Ville. Par lequel une ſaiſie faite ſur un Marchand Epicier, a été déclarée bonne & valable, les compoſitions ſaiſies, confiſquées, avec DIX LIVRES de dommages & intérêts & dépens; & par lequel il eſt défendu à tous Marchands Epiciers d'entreprendre ſur l'état & travail des Maîtres Apoticaires, & de s'immiſcer dans la confection, vente & débit d'aucunes compoſitions de pharmacie, *à peine d'amende & de fermeture de leurs Boutiques pour ſix mois, ou même pour toujours, en cas de récidive.*

FOURAGES.

Le foin vieux a été vendu à la barriere St. Michel, le Lundi 24 Septembre, 36 & 37 ℔; le Mardi, 37 & 38 ℔; — le nouveau, 26 & 28 ℔ le *cent*; — le Mercredi, le foin vieux, 37 & 38 ℔, & le nouveau 26 & 27 ℔.

La paille a été vendue au Fauxbourg St. Martin le 24 Septembre, 13 & 14 ℔ *le cent*; — le foin, 27 & 28 ℔; — le Mardi la paille a été vendue 12 & 13 ℔; le foin, 30 ℔; le mercredi, la paille a été vendue 12 ℔ 10 ß & 13 ℔ le *cent*.

Etiage de la riviere de Seine.

La Riviere étoit les 21, 22, 23, 24 & 25 Septembre à 6 pouces; — le 26 à 5 pouces, & le 27 à 6 pouces au-deſſus des plus baſſes eaux.

VOLAILLE ET GIBIER.

Prix de la volaille à Paris, le Mercredi 26 Septembre 1764.

	℔	ß	₰
Le Chapon gras, nouveau *la piéce*,	3	15	
La Poularde nouvelle,	3		
Le chapon vieux,	3		
La Poularde,	2		
Le Poulet gras, *mort*,	1	14	
Le Poulet commun,		18	
Le Poulet gras, *en vie*,		19	
Le Poulet commun,		11	
Le Caneton de Rouen,	5		
Le Canard *de paillier*,	1	5	
Le Faiſandeau,	4		
Le Levraut,	3		
Le Lapreau,	1	4	
Le gros Pigeon *gras*,		18	
Le Pigeon de voliere,		14	
Le Pigeon noir,		10	
Le Bizet,		6	
La Perdrix griſe,		15	
La Caille de campag^e.		15	
Le Dindon gras *mort*,	5		
Le Dindon commun,	2	10	
Le Dindon gras en *vie*,	3		
Le Perdreau gris,	1	7	
Le Marcaſſin,	9		
Le Perdreau rouge,	4		
La Perdrix rouge,	1	5	
La Caille nourrie,		12	
La Biche,	15		

PRIX DES GRAINS *vendus dans la Halle de Paris, le Mercredi 26 Septembre 1764.*

	℔	ß		℔	ß	₰
Froment, *le ſeptier*,						
peſant 240 ℔ (*a*)	15	15	à	16	10	
pluſieurs ont vend.	12	10	à	15		
Froment nouv.	10		à	15		
Seigle *le ſep.* 230 ℔	6		à	7	10	
Orge, *le ſep.* 190	7		à	8		
Avoine *le ſep.* 290 (*b*)	16		à	18	15	
Veſce *le ſep.* 300	9	10	à	11	5	
Millet *le ſep.* 280	18		à	20		
Navette *le ſp.* 280.	16		à	20		
Chenevis *le ſp.* 165.	13		à	14		
Lentilles.	18		à	38		
Haricots.	20		à	28		
Pois verds	15		à	34		
Pois gris.	11		à	13		
Feves Suiſſes	19		à	20		
Féverolles	12	5	à	14		
Sarazin	7		à	7	10	
Lin	32					
Senevé	36		à	46		
Genievre	8		à	11		
Luzerne	10	15				
Farine blutée, *le boiſſeau*	21 ß	9 ₰	à	28 ß	₰	
Remoulage	12	6	à	30		

PRIX DES GRAINS *vendus en ſacs ſur le Port de la Grêve, du 24 au 26 Septembre.*

Froment, *le ſept.*	15 ℔	10 ß	à	18 ℔	ß
pluſieurs ont vend.	12	10	à	15	5
Orge.	6		à	6	15
Veſce.	12				
Avoine *en ſacs.*	16		à	17	
Avoine *en banne.*	13	10	à	15	

(a) Le *bon bled* peſe 245 à 248 ℔ *le ſeptier. Il s'en eſt trouvé peſer* 260 ℔.

(b) Le *ſeptier de bonne avoine, compoſé de* 24 *boiſſeaux, peſe* 290 ℔, *on en a vu peſer juſqu'à* 300 ℔.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Septembre 1764.	*Du Lundi 24.*	*Mardi 25.*	*Mercredi 26.*	*Jeudi 27.*
Actions des Indes.	1055	1050	1050	1045
Emprunts de la Comp.		484		
Promesses de la Comp.	5 $\frac{1}{2}$			
Actions des Fermes.	1037 $\frac{1}{2}$	1037 $\frac{1}{2}$	1037 $\frac{1}{2}$	1037 $\frac{1}{2}$
3e Loterie Royale.				800
Lots de la 3e Loterie.	5e. t. 5. 6e. 8e. t. 7 $\frac{3}{4}$	5e. t. 5. 8e. 9e. t. 7 $\frac{3}{4}$	8e. 9e. t. 7 $\frac{3}{4}$	6e. t. 7 $\frac{3}{4}$
Duplicata de la 3e.				
Amortissement.			1 $\frac{3}{4}$	
2 ß p ℔ du Dixiéme.		2. $\frac{4000}{2000}$.	2. $\frac{4000}{2000}$.	
Annuités.	492	490	490	490
Coupons d'annuités.	97 $\frac{1}{2}$	97 $\frac{1}{2}$	97 $\frac{1}{2}$	97 $\frac{1}{2}$
Emprunt de 50 millions	7 $\frac{3}{4}$	8	8	8
Colonies, 1759.				
Récépissé des Monnoies				
Époques.	7e. 8. $\frac{1}{2}$ 9e. 12e. 13.	4e. 5. 6e. 8. 7e. 8 $\frac{1}{2}$.	6e. 8. 7e 8 $\frac{1}{2}$. 12e. 13.	4e. 5. 5e. 7. 7e. 8 $\frac{1}{2}$. 12e. 13.
Canada.	26	26	26	26
CONTRATS.				
Sur la Ville.				
A 4 p $\frac{0}{0}$.				
3 p $\frac{0}{0}$ sur les Cuirs.	54 $\frac{1}{2}$		54 $\frac{1}{2}$	
3 p $\frac{0}{0}$ sur les Postes.				
Bretagne.				
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Glité de Paris.				
Tailles. de Province.				
CHANGES.				
Amsterdam.	56 $\frac{3}{8}$	56 $\frac{3}{8}$	56 $\frac{3}{8}$	56 $\frac{1}{2}$
Londres.	31	30 $\frac{7}{8}$	30 $\frac{7}{8}$	30 $\frac{7}{8}$
Hambourg.	178	178	178	178
Madrid.	15 1	15 1 6	15 1 6	15 1 6
Cadix.	14 18	14 18 6	14 18 6	14 18 6
Livourne.	94	94	94	94 $\frac{1}{4}$
Lyon, *Août*	$\frac{1}{8}$ Bce.	$\frac{1}{8}$ Bce.	$\frac{1}{8}$ Bce.	$\frac{1}{8}$ Bce.

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi : on y insere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement est de* 24 ℔ *par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au Sieur* Dufresne, *Directeur général, au Bureau rue Monmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les personnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raison de 5 *sols la feuille, contenant huit pages.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1764.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNÉE 1764. Du Samedi 6 Octobre.

Passage du Sund.

Le 10 Septembre, le Navire du Capitaine *Sicke Jetſes*, de Workum, allant de Dantzic à la Rochelle; — le 11, le Navire du Capitaine *Abraham Berg*, de Louiſa, allant dudit lieu, à Cadix, chargé de planches; — le 12, le Navire du Capitaine *Ruude Jpes Houſtra*, de Woutſent, allant au Havre de Grace, chargé de planches; — celui du Capitaine *Iſrael Pildan*, d'Aboe, allant dudit lieu à Marſeille, chargé de planches; — celui du Capitaine *Jean Gerbrands*, de Schellinge, allant de Riga à Marſeille, chargé de mâtures; — le 13, le Navire du Capitaine *Dirk Roelofs Viſſer*, d'Amſterdam, allant de Peterſbourg à Dunkerque, chargé de chanvre; celui du Capitaine Carl Dahlſted, de Stockolm, allant dudit lieu à Liſbonne, chargé de fer; — le 14, le Navire du Capitaine *Chriſtian Ruche*, de Stockholm, allant dudit lieu à Liſbonne, chargé de planches; — le 15, le Navire du Capitaine *Carſten Hanſen*, de Coppenhague, allant de Peterſbourg à Marſeille, chargé de chanvre; — le 16, le Navire du Capitaine *Simon Crans*, d'Amſterdam, allant de Colberg à St. Valery, chargé de cendres; — celui du Capitaine *Richert Richerts*, d'Ekernfeurde, allant de Liebau à Liſbonne, chargé de lin; — le 17, le Navire du Capitaine *Hendrick Stoffels*, de Vriefland, allant de Bordeaux à Stetin, chargé de ſucre; — le 18, le Navire du Capitaine *Barend Harm. Wymand*, de Groningue, allant de Dantzic à Dunkerque, chargé de cendres; — celui du Capitaine *Jan Backer*, de Hoorn, allant de Breſt à Ooſtzee, en leſt; — celui du Capitaine *Johan Frey*, de Straallund, allant de Bordeaux à Stetin, chargé de vin.

Ventes en Hollande.

Les Directeurs de la Compagnie générale des Indes Orientales, de l'aſſemblée des dix-ſept, vendront au plus offrant & en public, au mois de Novembre & de Décembre de la préſente année, les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir; dans la Chambre d'Amſterdam le Lundi 5 Novembre; dans celle de Zelande, le Lundi 19, dans celle de Delft; le Mardi 27, dans celle de Roterdam le Jeudi 29 Novembre; dans celle de Hoorn le Mardi 4 Décembre, & dans celle d'Enckuyſen le Jeudi 6 dudit mois. 50, 000 ℔ de poivre blanc; — 580, 657 ℔ de ſucre en poudre; — 10, 657 ℔ de gingembre confit; — 900 ℔ de noix de muſcades confites; — 23, 438 ℔ d'étain de Malaca en écritoires; — 237, 675 ℔ de bois de ſapan de Bima; — 105, 370 ℔ de bois de ſapan de Siam; — 30, 656 ℔ de bois d'ébéne dans la Chambre d'Amſterdam; — 61, 765 ℔ de bois de Caliatour; — 16, 878 ℔ d'indigo de Java; 50, 000 ℔ de curcuma de Java; — 1, 800 ℔ de cardamun de Malabar dans la Chambre de Zelande; — 10, 400 ℔ de cardamun de Ceylan, dans les Chambres d'Amſterdam & de Zelande; — 19, 962 ℔ de camphre; — 4, 000 ℔ de catchou dans les Chambres d'Amſterdam & de Zelande;

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

2, 625 ℔ de benjoin; — 200 ℔ de rhubarbe dans les Chambres de Delft & d'Enckuyſen; — 4, 000 ℔ de poivre long; 4, 000 ℔ de cubebes ou poivre à queue; 3, 926 ℔ de gomme gutte; — 14, 211 ℔ de gommel. en bat. de Siam; — 4, 648 ℔ de ſchellacque dans les Chambre d'Amſterdam & d'Enckuyſen; — 6, 000 ℔ de borax dans les chambres de Zelande & de Delft; — 2, 552 ℔ de nacre de perle dans les Chambres d'Amſterdam & de Zelande; 1, 170 ℔ d'aloès ſuccotrin, dans la Chambre d'Amſterdam; — 2, 615, 000 ℔ de caffé de Java; — 256, 145 ℔ de caffé de Bourbon dans les Chambres d'Amſterdam & de Zelande; — 182, 500 ℔ de caffé de Ceylan, & 184, 188 ℔ de cauris dans les mêmes Chambres; — 2 piéces de cannes à pomme d'or & 167 carats de diamans bruts dans la Chambre d'Amſterdam; — 50 futailles d'aracq; — 25 ½ *aams* de vin rouge du Cap dans les Chambres d'Amſterdam, de Delft, de Roterdam & de Hoorn; — 15 ½ *aams* de vin blanc du Cap dans les mêmes Chambres; — 4, 695 ℔ de ſoie tanni de Bengale, dans les Chambres d'Amſterdam, de Zelande, de Delft & d'Enckuyſen; — 7, 500 ℔ de ſoie d'Adapangia, dans les Chambres d'Amſterdam & d'Enckuyſen; — 11, 790 ℔ de ſoie dite Tanni, dans les Chambres de Zelande & de Delft; — 2, 452 ℔ de fil de fleuret dans les mêmes Chambres; — 39, 764 ℔ de fil de coton de Java; — 9, 300 ℔ de fil de Tutucurin, dans la Chambre d'Amſterdam; — 4, 275 ℔ de laine de Kirman, dans celles d'Amſterdam & de Zelande.

Toiles de Coton.

Huit mille quatre cent vingt-trois diverſes piéces de caſſes de Bengale; — 1, 693 diverſes piéces de hamans, dans les différentes Chambres, à l'exception de celle de Zelande; — 100 piéces de ſologesjes dans celles d'Amſterdam & d'Enckuyſen; — 1, 863 piéces de tanjebs; — 6, 975 diverſes piéces de Malmolens; — 3, 874 piéces de therindains, dans les différentes chambres, excepté dans celle de Zelande; — 7, 952 diverſes piéces de douriaſſes; — 7, 085 diverſes piéces de bethilles; — 5, 850 diverſes piéces de chelaſſes; — 297 diverſes piéces de gingams, dans les Chambres d'Amſterdam; de Zelande & de Roterdam; — 256 piéces de ſoie de Sigterman, dans la Chambre d'Enckuyſen; — 1, 557 piéces de mouchoirs de Harripal, dans les Chambres d'Amſterdam, de Hoorn & d'Enckuyſen; 1, 180 piéces de mouchoirs de Kiſmis, dans les Chambres d'Amſterdam & d'Enckuyſen; — 2, 550 piéces de tuckeries, dans les Chambres d'Amſterdam, Zelande, Delft & d'Enckuyſen; — 29, 112 diverſes piéces de roemals; — 195 piéces de copees, dans les Chambres d'Amſterdam, de Delft & d'Enckuyſen; — 2, 470 piéces d'Amiertjes, dans les Chambres d'Amſterdam, de Zelande, de Delft & d'Enckuyſen; — 17, 002 diverſes piéces de baftas; — 73 piéces de nelis, dans la Chambre de Hoorn; — 6, 000 piéces de geraſſes dans les Chambres d'Amſterdam, de Zelande, de Delft & d'Enckuyſen; 678 piéces de ſanen dans cinq de ces Chambres, excepté dans celle de Zelande; 575 piéces de photaſſes dans les mêmes Chambres que ci-deſſus; — 1, 644 diverſes piéces de Mouris; — 2, 800 piéces de deriabadys, dans les Chambres d'Amſterdam, de Zelande, de Delft & d'Enckuyſen; — 1, 460 piéces de dougris ou poutkas dans les mêmes Chambres; — 200 piéces de ſirſikkes dans les Chambres d'Amſterdam & d'Enckuyſen; — 900 piéces de lachoris dans les Chambres d'Amſterdam, de Delft & d'Enckuyſen; — 340 piéces de ſittaras dans celles d'Amſterdam & d'Enckuyſen; — 2, 765 piéces de ſoeſjes; dans les Chambres d'Amſterdam, de Zelande, de Delft & d'Enckuyſen; — 8, 050 piéces de callemangenys; — 900 piéces de catte catjes; — 680 piéces de hane catjes; — 750 piéces de lachoriaſſes; — 3, 000 piéces de beroupaats; — 8, 200 piéces de nicquaniaſſes; — 3, 000 diverſes piéces de bherms; — 1, 800 piéces de bajota; — 1, 000 piéces de naginapaat; 6, 000 piéces de corroots communes; 1, 100 piéces de doty ponnebogesjes; 1, 100 piéces de doty dorogesjes, dans les Chambres d'Amſterdam & de Zelande; 66, 703 diverſes piéces de ſalampouris; 67, 172 diverſes piéces de guinées; — 3, 700 diverſes piéces de chits, dans les chambres d'Amſterdam & de Zelande; — 1, 033 piéces de doſootjes dans celles